

19 septembre 2007

Convention conclue entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)

VEOLIA ENVIRONNEMENT
(Eurolist)

Par courrier du 24 août 2007, complété par des courriers des 12 et 14 septembre, l'Autorité des marchés financiers a été informée de la conclusion, le 17 août 2007, entre la société Eurazeo et la société Nexgen Capital limited (ci-après Nexgen) de contrats à terme portant sur des actions VEOLIA, dont le règlement est le 25 juin 2008.

La conclusion de ces contrats à terme s'inscrit dans le cadre d'opérations de couverture permettant à Eurazeo de protéger la valeur de sa participation dans VEOLIA sous un cours de 49,50€ (option de vente 1) dans la limite d'une baisse jusqu'à 38,50€ (option de vente 2). En contrepartie de cette protection, Nexgen pourra exercer les options d'achat mentionnées ci-dessous.

Le nombre d'options et les prix d'exercices sont les suivants :

Bénéficiaires :	Type d'options :	Nombre d'actions :	Prix d'exercice par action (1)
Eurazeo	Options de vente 1	9 861 469	49,50 €
Nexgen	Options de vente 2	9 861 469	38,50 €
Nexgen	Options d'achat	4 342 005	55,00 €

Ces options pourront être exercées pendant les 20 derniers jours de bourse précédant le troisième jour ouvré avant le règlement.

La société Eurazeo pourra déboucler ces opérations soit en espèces soit par livraison d'actions VEOLIA.

(1) Ces options n'ont donné lieu au paiement d'aucune prime.